



Mairie
d'OYEU 38690

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MAI 2024 :

Date de convocation du Conseil municipal par mail le : 17/05/2024.

PRESENTS :

Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Philippe MOUTINHO, Christelle MEYER, Laurent GREYNAT, Brigitte AUBERT, Ingrid SANFILIPPO, Christophe BARBIER, Cécile MEYER, Jérôme PECQUET, Jean-Marc VALLET et Véronique DUVERNAY.

EXCUSES :

Nathalie BEAUJEAN donne pouvoir à Ingrid SANFILIPPO, Marie-Hélène PILOT donne pouvoir à Véronique DUVERNAY et à Serge BARANIECKI donne pouvoir Jean-Marc VALLET.

Présents : 12, le quorum est atteint. Excusés : 3. Votants : 15.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 18 avril 2024.
- Délibération autorisant M. Le Maire à procéder à un remboursement temporaire anticipé du prêt n°LT100182 « Rachat et acquisition Blanchin » du Crédit Agricole Centre-Est.
- Organisation inauguration du city stade.
- Organisation des élections Européennes le 9 juin 2024.
- Présentation du projet de sécurisation de la traversée du village.
- Informations et questions diverses.

Mme Christelle MEYER est désignée secrétaire de séance.

La séance commence à 20h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024

Il n'est fait aucune remarque sur le compte rendu, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération

D2024-18 : DM N°1-Budget communal - Remboursement anticipé temporaire du prêt n°LT100182 du crédit agricole centre-est.

M. Le Maire explique au conseil municipal la possibilité pour la commune de procéder à un remboursement anticipé temporaire de capital restant dû pour le prêt n°LT100182 du crédit agricole centre-est contracté en juin 2010.

Cette possibilité constitue pour la collectivité un outil de gestion de sa dette lui permettant de diminuer le montant des intérêts dus à la banque. A l'issue de cette période de remboursement temporaire, le capital remboursé est reversé à la collectivité par la banque et le prêt se poursuit dans le respect des termes contractuels initiaux. L'indexation et l'amortissement du contrat restent inchangés.

M. Le Maire expose les modalités de demande de remboursement anticipé temporaire et précise que les termes du contrat ne prévoient pas de frais de commission pour une telle opération. Un remboursement anticipé temporaire se demande par retour d'un formulaire, qui précise son montant et sa durée, à la banque. Ce remboursement n'est pas renouvelable sur une même année budgétaire mais peut être reconduit à chaque nouvel exercice.

Sur la base des capacités de trésorerie de la collectivité et des simulations données par la banque, M. Le maire propose un remboursement anticipé temporaire de 150 000,00 € pour une période définie du 31/05/2024 au 31/12/2024 qui diminuera significativement le montant des intérêts dus pour l'annuité de ce prêt.

Pour mener à bien cette opération, M. Le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Section/ sens	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Chap.023 : 150 000,00 €	X
Investissement Opération d'ordre	Chap.041 art.1641 : 150 000,00 €	Chap.041 art.16451 : 150 000,00 €
Investissement	Chap.16 art.16451 : 150 000,00 €	Chap.021 : 150 000,00 €

M. Le Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE M. Le Maire à signer la demande de remboursement anticipé temporaire d'un montant de 150 000,00 € pour la période du 31/05/2024 au 31/12/2024.
- VALIDE la modification budgétaire exposée ci-dessus pour cette opération.

Présents : 12 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Remarques :

- *L'opération est renouvelable d'un exercice à un autre, sur une durée variable.*
- *Rembourser par anticipation : la trésorière n'est pas favorable car la commune perd de la trésorerie.*
- *Si les taux baissent vers 2 %, il est possible alors de basculer vers un prêt à taux fixe.*
- *Si le prêt bascule à taux fixe, il n'y a pas de possibilité de faire le remboursement anticipé temporaire.*

Retour sur l'inauguration du City stade le samedi 25 mai 2024

Le maire remercie la commission cadre de vie qui a initié et suivi le projet, l'association de tennis de table qui a préparé et animé cette inauguration et les membres du conseil pour leur présence.

M. Neuder, député de l'Isère, Mme Mugnier et M. Madinier, conseillers départementaux, M. Valtat, Président de la CCBE, Frédéric ERB, Président de la FFTT, M. Poulat, président du comité de l'Isère de Tennis de table et M. Morrachini du service de la Jeunesse et des sports de l'Isère, Mme Claude BERGERET championne du monde 1977 de tennis de table étaient présents.

L'ensemble des participants, l'association de tennis de table ont été satisfaits de cette journée.

Élections européennes du 9 juin 2024

Le planning est établi, le bureau et les 4 assesseurs titulaires désignés plus 5 assesseurs supplémentaires. Les scrutateurs sont pris parmi les électeurs de la commune le jour du scrutin.

Présentation du projet de sécurisation du village

Le projet affiché présente l'ensemble de la traversée du village avec des aménagements de sécurité. Il est présenté dans sa globalité pour avoir une vue d'ensemble mais il sera étudié par tranche, en priorisant certaines zones. L'intérêt de la présentation complète permet d'avoir une cohérence dans le travail. Comme tout projet, des modifications pourront être apportées.

Les objectifs sont les suivants :

- Obtenir un chiffrage par Alp'études, sur la base des bordereaux qu'ils ont, par trançon.
- Monter un projet cohérent sur plusieurs années ;
- Permettre de discuter avec la préfecture de ce projet dans son ensemble et d'avoir une visibilité de la DETR sur plusieurs années.

Le montant global estimé des travaux s'élève à plus de 2 000 000 €.

Infos et questions diverses

- Recensement des chemins ruraux :

Un travail avec le prestataire est à réaliser après le 15 juin pour lever certaines interrogations sur des biens. Beaucoup de biens non définis ou sans maître sont répertoriés. La SAFER sera sollicitée pour expliquer la procédure d'identification des biens sans maître, notamment les bois.

- PLUI :

Zéro artificialisation : Un groupe de travail va être mis en place pour planifier et ordonnancer les ouvertures de terrains. Avec les objectifs du SCoT, 70 ha peuvent être urbanisés à visée 2031. Or, 173 ha sont possibles dans le PLUI. Sur le territoire, l'augmentation de l'artificialisation est assez linéaire : 6/7 ha par an actuellement sont urbanisés. Moins de personnes déposent des dossiers à l'heure actuelle. L'objectif du groupe de travail est d'introduire des zones prioritaires pour éviter de dépasser l'objectif du SCoT, d'autant qu'il n'est pas possible de refuser le dépôt de dossiers sur des zones autorisées.

Une incertitude concernant la prise en compte de la zone de 20 ha dans les objectifs du SCoT persiste.

- Urbanisme :

1 PC déposé : une étude de sol est demandée en complétude.

- CCBE : Conseil Communautaire :

Changement du bureau communautaire :

Auparavant : 1 président, 6 vice-présidents et 2 conseillers sans délégation ;

Nouveau bureau remanié = 1 président - 11 vice-présidents et 2 conseillers sans délégations

La commune d'Oyeu a 1 conseiller sans délégation.

Le coût des vice-présidents représente 33 000€ de plus dans le budget de la CCBE.

- Commission cadre de vie : Les sentiers de randonnée :

- La balade familiale retenue est facile et sécurisée. Elle se situe sur des chemins communaux ou PDIPR à plus de 80%. Des pupitres ludiques (thème des animaux, arbres...) et éventuellement une table d'orientation sont préconisés.

- Balade sportive : à faire

Les chemins utilisés doivent être répertoriés.

- Fauche des abords des chemins : normalement début juin / selon le planning du prestataire.

- Entreprise de Menuiserie :

Le gérant de l'entreprise doit faire un point en juillet pour la vente. Le calendrier devrait être tenu.

Fin de séance 22h00, prochain conseil municipal le 27/06/2023 à 20h.

Secrétaire de séance,
Mme Christelle MEYER,



Le Maire,
M. Christophe BENOIT,

